

Présents :

M. Alquier, Vice-Président
J.-C. Billaut, E. Bricout, R. Clarisse, V. Cotro, M. Duflos, E. Fouquereau, M.-L. Gely,
C. Georgelin, E. Huguet, I. Laffez, F. Lecaille, C. Lecouvey, S. Leturcq, V. Maillard,
P. Melé, S. Osu, L. Seabra, G. Semedo, A. Thalineau, I. Virlogeux-Payant, P. Vourc'h,

Invités : I. Guillouet

Excusés :

K. Abderemane, P. Boissé, M. Braibant, S. Chevalier, F. Delaleu, C. Dreveau, N. Dubouloz,
G. Glevarec, M. Guérin, M. Latroche, E. Moyse, V. Pennequin, M. Porcheron, P. Simonetti,
C. Staub, M. Zapata

L'ordre du jour est le suivant :

1. Nomination du Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique Région Centre Val de Loire - annexe 1 – Concetta Pennuto – pour avis
2. Informations générales
3. Répartition du BQI : - pour décision
4. Examen des réponses à l'APR Actions de Recherches Transversales – ART2020 – annexe 2 – pour décision
5. Aide aux doctorants internationaux – nouvelle demande à la Fondation Rabelais – constitution de la commission ad hoc – pour décision
6. Questions diverses

1. Nomination du Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique Région Centre Val de Loire – annexe 1 – annexe 2

Comme l'indique le Ministère des Solidarités et de la Santé : « les espaces de réflexion éthique régionaux – ERER – sont des acteurs clés de la bioéthique et de l'éthique médicale sur notre territoire. En effet, il leur revient de contribuer à développer, à l'échelle de leur région, une véritable culture éthique chez les professionnels de santé et également dans le grand public.

A ce titre, ils assurent des missions de formation, de documentation et d'information, de rencontres et d'échanges mêlant plusieurs disciplines. Ils participent à l'organisation de

débats publics pour favoriser l'information et la consultation des citoyens sur les questions de bioéthique. Ils jouent également un rôle « d'observatoires régionaux » des pratiques en matière d'éthique.

Il existe un espace de réflexion éthique dans chaque région. Le fonctionnement des ERES est placé sous la responsabilité des Agences Régionales de Santé (ARS). Celles-ci sont chargées de suivre leur activité et de veiller au développement de la réflexion éthique sur l'ensemble du territoire régional, en veillant à intégrer l'ensemble des établissements et structures du secteur sanitaire, médicosocial et de l'ambulatoire.

Un espace de réflexion éthique peut être saisi par toute personne physique ou morale qui souhaite voir conduire des travaux ou proposer des thèmes de réflexion concernant l'éthique des sciences de la vie et de la santé.

Les ERES sont adossés à des centres hospitalo-universitaires (CHU). Chaque espace de réflexion est placé sous la responsabilité d'un directeur et comprend un bureau et un conseil d'orientation. Les modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées par une convention qui lie toutes les parties (centres hospitaliers et universitaires de la région, universités, établissements de santé, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et autres partenaires comme les établissements médico-sociaux ...), selon un principe d'ouverture inhérent à leur nature d'espace de réflexion ».

Le mandat du directeur de l'Espace de Réflexion Ethique Région Centre Val de Loire arrive à son terme et les membres de l'ERER CVL sont saisis sur la nomination du futur directeur.

Béatrice BIRMELE, directrice sortante de l'EREC CVL, est la seule candidate à sa propre succession.

 **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de Béatrice BIRMELE à la direction de l'ERER CVL**

2. Informations générales

Points Généraux :

➤ **Pandémie COVID-19**

Depuis le 22 juin, le déconfinement s'est accéléré pour les équipes de recherche. Un retour proche de la normale est en train de se mettre en place au sein des unités de notre établissement. Ainsi, il est à nouveau possible de se réunir en présentiel de re-investir les lieux où sont réalisés les expérimentations à condition que la distanciation physique ou port de masque soient maintenu comme règle. Pour autant, la situation au niveau mondial n'est pas si simple et les risques de reprise de l'épidémie sont toujours présents.

➤ **Financements complémentaires des contrats doctoraux**

Suite à l'annonce de la ministre en avril sur les possibilités de prolongation des contrats des doctorants, une circulaire datée du 26 juin donne les contours du processus à mettre en place sans que tout ne soit encore complètement clair. L'un des points clés est que la demande doit être individuelle et émaner du doctorant.

Ensuite, la chaîne de décision retenue est que cette demande est soumise à l'avis argumenté du directeur de thèse puis du directeur d'unité et, enfin, de l'école doctorale. La décision finale sera prise par l'établissement employeur sur la base de ces avis. Sans réponse dans les 3 mois après saisine par le doctorant, la demande équivaut à un refus

de l'établissement. L'université de Tours souhaite apporter une réponse, positive ou négative, à tous les doctorants qui l'auront saisie.

Enfin, la circulaire précise que la durée de la prolongation est d'une durée maximale de l'arrêt de l'activité et exceptionnellement supérieure. L'établissement met en place la prolongation du contrat et avance les fonds. Le ministère versera le coût de cette prolongation pour tout ou partie à posteriori. Il a déjà été annoncé que la Région devrait suivre le même processus que les financements Etat. Mais, le financement par la Région de la prolongation ces contrats doctoraux se fera au détriment des allocations doctorales futures. A ce stade, la question reste floue pour les autres financeurs.

A l'université de Tours, et pour l'ensemble des établissements du collège doctoral Centre-Val de Loire (Université d'Orléans et l'INSA CVL), le processus sera géré via l'application ADUM. Cet outil, utilisé par 50% des collèges doctoraux en France, dispose d'un module spécifique qui est en phase avec la circulaire ministérielle, apportant ainsi des garanties quant au processus utilisé.

ADUM gèrera également la mesure d'impact de la pandémie sur les prolongations des travaux de thèse.

➤ **Loi de Programmation Pluriannuelle de le Recherche (LPPR)**

Le 7 juin dernier, Mme Vidal, ministre de l'ESRI, a relancé la LPPR pour passage au parlement le 8 juillet. Daniel Alquier et Corinne Manson ont présenté et mené les échanges au CA du 15 juin sur la version du texte qui avait été transmise le week-end précédent. Une motion de l'université de Tours sur la LPPR a été adoptée et transmise.

Un travail préparatoire au sein de la CPU par les VP Recherche et Valorisation a été mené et reste en cours pour proposer des amendements au texte.

Le travail parlementaire devrait s'étaler sur l'été et l'automne 2020.

➤ **Nouvel AAP Prématuration/Maturation de C-Valo.**

Ce nouvel AAP concerne tous les projets en pré-maturation ou maturation. Une relance sera faite au retour des congés d'été.

Pour mémoire, lors du premier appel 19 projets avait été déposés par des unités de Tours dont 13 ont reçu un financement.

Ce nouvel AAP concerne des projets en pré-maturation pour des enveloppes de 2 à 5000 € et des projets de maturation pour des enveloppes plus importantes pouvant atteindre 50 000 € et exceptionnellement aller jusqu'à 200 000 €.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Ouverture des candidatures : 2 juin 2020
- Clôture de l'appel à projets : 30 septembre 2020
- Evaluation par le COPIV C-VaLo : octobre et novembre 2020
- Premières mesures d'accompagnement : dès décembre 2020

➤ **Fête de la Science (FDS) du 2 au 12 octobre 2020**

Cette année la thématique nationale est « Rapport entre l'Homme et la Nature ». Compte tenu de la pandémie, seuls quelques événements ponctuels en présentiel seront mis en place (petits groupes, sur réservation). Des événements numériques au niveau régional et national pour le grand public viendront compléter le dispositif.

Le travail de préparation de la FDS 2020 est lancé avec les labos, Centre Science et les services d'appui de l'université (Com, DPNM, DSI, DRV).

➤ **HRS4R**

Le travail HRS4R s'est poursuivi pendant la période de confinement. Le timing initial prévoyait un dépôt du dossier obligatoire début octobre, ce qui supposait un envoi du dossier terminé à la traduction à la mi-juillet.

Avec la crise sanitaire, le calendrier a dû être revu. Une demande de report a été déposée et acceptée par la commission européenne. Le dossier final traduit devra être déposé avant janvier 2021.

Avant la pause de l'été, un rapport consolidé sera adressé aux membres du comité de pilotage avant qu'il ne soit réuni début septembre.

3. Répartition du BQI – annexe 3 – pour décision

Le Bonus Qualité International (BQI) est un outil incitatif qui permet de développer des activités à l'international et de compléter la base LaBRI. Cette base permet à notre établissement d'avoir une image de nos liens au monde. Le BQI représente une enveloppe financière significative pour les unités sans être un enjeu décisif pour les laboratoires.

Les membres de la commission sont amenés à se prononcer sur la répartition du BQI entre les unités de recherche, dont l'enveloppe s'élève à 160 000 € pour 2020 (10% du budget de base des unités). Cette proposition de répartition est le fruit de l'expertise menée par une commission ad-hoc, à partir des données complétées dans LaBRI par les Correspondants Recherche Internationaux (CRI) et sur la base de rapports libres. Il est à noter que 34 des 36 unités ont complété la base cette année. On observe de larges disparités à l'international entre les équipes. L'importance du texte libre de 2 pages est soulignée car il permet, lorsqu'il est de qualité, de mesurer les efforts, les réussites, les blocages de l'unité à l'international. Il est rappelé ici que l'international est un point essentiel dans l'évaluation HCERES.

Le vice-président recherche saisit l'occasion de remercier les CRI et les membres de la commission ad-hoc réunie le 22 juin qui ont réalisé un travail important dans des conditions difficiles.

Chaque laboratoire ayant complété LaBRI a obtenu une note globale qui s'échelonne de 1 à 16.

Il est rappelé que le BQI est versée sur le centre financier principal de l'unité qui définit sa propre politique pour l'utiliser. Aucun contrôle a posteriori n'est opéré.

Cette présentation n'appelle pas de remarque particulière.

 **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition de répartition du BQI**

4. Examen des réponses à l'APR Actions de Recherches Transversales – ART2020 – annexe 4 – pour décision

Pour mémoire, la commission recherche de l'Université de Tours a lancé en 2019 un nouvel appel à projets financé sur son budget, dans le but de soutenir des rencontres et actions pluri-, multi- ou interdisciplinaires. Chaque projet doit être porté par au moins deux personnes, membres d'unités de recherche différentes de l'Université de Tours, relevant d'Écoles Doctorales distinctes.

Le cahier des charges a été défini comme suit :

- Les projets devront être originaux et les thématiques émergentes seront privilégiées.
- Les projets pourront être exploratoires tout autant que très bien cernés avec ambition de montage d'une action d'envergure nationale ou internationale.

- L'existence d'un volet formation (niveau master ou doctorat) ou d'un volet valorisation sera apprécié sans revêtir un caractère obligatoire.

Chaque projet, portant sur une période de 12 à 18 mois, est limité à une enveloppe de 10 000 € qui pourra être utilisée pour des dépenses de fonctionnement ou d'investissement. La gratification de stage de master entre dans les dépenses éligibles, ainsi que la mobilité de l'étudiant entre les unités de recherche. Un court rapport scientifique et financier sera demandé à l'issue de la réalisation du projet, ainsi qu'une courte intervention orale à la Commission Recherche à l'issue du projet.

Conformément au vote du budget de la commission recherche, le 15 octobre dernier, l'enveloppe globale consacrée à cet appel est de 50 000 €.

A l'issue de cette seconde campagne, 8 dossiers ont été réceptionnés. Deux rapporteurs par projet ont été désignés pour les examiner. Une unité a déposé plusieurs dossiers sans qu'il lui ait été demandé de les classer.

Après avoir écouté les rapporteurs, Daniel Alquier propose de retenir 7 projets qui couvrent une bonne représentation des thématiques de recherche et des Ecoles Doctorales, avec l'allocation d'une enveloppe comprise entre 6 000 et 9 200 € pour chacun de ces projets.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition

5. Aide aux doctorants internationaux – nouvelle demande de la Fondation Rabelais – constitution de la commission ad hoc – pour décision

Pour mémoire, il est rappelé qu'une commission d'aide aux doctorants internationaux s'est tenue en mars 2020. L'objectif est d'aider des doctorants en cotutelle en difficulté pendant leur séjour à Tours. Cinq doctorants ont ainsi été soutenus. La Fondation Rabelais a alloué une enveloppe globale de 5 600 €.

Pendant le confinement suite au covid-19, il y a eu une augmentation de problèmes pour les doctorants internationaux. La Fondation Rabelais a accepté d'accorder 2 aides exceptionnelles de 1 000 € chacune à des doctorants dans une très grande précarité liée à la fermeture des frontières.

Une nouvelle commission se tiendra en septembre pour laquelle la CR doit valider la composition.

- Pour rappel, Cette commission est constituée :
 - Présidente Fondation Rabelais (attributaire)
 - VP ED + VP CR
 - 4 membres CR (2 EC et 2 doctorants)
 - représentants ED

Christine Georgelin, Isabelle Virlogeux et Mathilde Duflos proposent de participer à cette commission.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel Alquier lève la séance.